

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230201

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
16 février 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, , DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.

Date d'affichage
16 février 2023

Étaient excusés :

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 30
Votants : 37

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à PLUT Jean-Claude
M. CHERON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud
M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à LABURTHE-TOLRA Benjamin
M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe
Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc
Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant M. VICTOR Thierry
Mme PRIEUR Sergine
Mme RENARD Candy
Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à JAMOIS Xavier

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

STATUTS

MODIFICATIONS DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération n°20180903 du 27 septembre 2018 définissant l'intérêt communautaire,

Depuis le 12 janvier, la CCVBA a pu obtenir des informations précises de la part de la Région sur la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Renovation Energétique (PTRE), lors du débat d'orientation budgétaire, les membres du conseil communautaire ont validé cette orientation.

Conformément à l'article L 5214-16 du CGCT, il est possible que la collectivité exerce en lieu et place des communes, pour la conduite d'intérêt communautaire, les compétences relevant du groupe suivant (Protection et mise en valeur de l'environnement, Politique du logement et du cadre de vie, Création aménagement de voirie, Action sociale communautaire...)

Monsieur le Président propose de considérer d'intérêt communautaire, la PTRE dans le cadre de la compétence politique du logement et du cadre de vie et de l'ajouter :

Extrait des statuts

i) Politique du logement et du cadre de vie

Elaboration d'une politique de logement social d'intérêt communautaire. Est considérée d'intérêt communautaire :

- *La gestion des opérations d'acquisition- amélioration de logements situés*
 - *Au 9 et 9 bis rue de la Tibergerie- 72120 Montaillé,*
 - *Au 3 et 3 ter Place de l'Eglise -72120 Marolles les Saint Calais.*
 - *les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.*

Est proposé l'ajout :

- La Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur cette proposition.

L'intérêt communautaire est déterminé à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de considérer d'intérêt communautaire, la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique dans le cadre de la compétence politique du logement et du cadre de vie.


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2023

Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS